

Gouverner la mer en Algérie: politique en eaux troubles.

Tarik Dahou

▶ To cite this version:

Tarik Dahou. Gouverner la mer en Algérie: politique en eaux troubles.. Karthala, 2018, 978-2-8111-2538-7. hal-02297828

HAL Id: hal-02297828

https://hal.science/hal-02297828

Submitted on 27 Sep 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers. L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



GOUVERNER LA MER EN ALGÉRIE







Visitez notre site : www.karthala.com Paiement sécurisé

Photo de couverture : Port d'El Kala, 2013. © Tarik Dahou

© Éditions Karthala, 2018 ISBN : 978 2 8111 2538 7







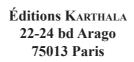
Tarik Dahou

Gouverner la mer en Algérie

Politique en eaux troubles

















À Hélène, Nora et Malik!





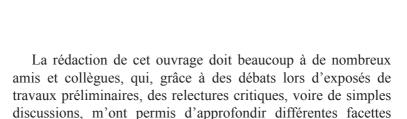












de ce travail. Ils ont ainsi contribué à élargir mes lectures, mes

Je suis plus particulièrement redevable à

sources et mes réflexions.

Badredine Arfi, Richard Banegas, Laurent Bazin, Yazid Ben Hounet, Saïd Chakour, Brenda Chalfin, Jean Pierre Dozon, Marie-christine Cormier-Salem, Benoit de l'Estoile, Aliette Geistdoerfer, Hichem Kara, Dominique Juhé-Beaulaton, Olivier Leservoisier, Emilie Mariat-Roy, Mohamed Mebtoul, et Abdelwedoud Ould Cheikh.

Qu'ils en soient tous ici chaleureusement remerciés.

Je voudrais également remercier le projet ANR l'histoire du gouvernement de l'environnement par la propriété (fin XVIII° siècle-présent, Europe, États-Unis, mondes coloniaux et post-coloniaux) – projet n° 14-CE03-0003 –, qui m'a permis d'explorer des sources historiques liées à mon territoire d'étude.

Je voudrais également exprimer toute ma gratitude à Laurence Billault pour son inestimable travail de mise en page de cet ouvrage et pour son aide à rendre lisible mon travail cartographique.

Je souhaite enfin rendre hommage à tous mes interlocuteurs d'El Kala pour leur inaltérable patience et pour les liens qui ont pu se tisser entre nous lors de nos échanges si réguliers.















De la gouvernementalité maritime à la biopolitique en Algérie

Les travaux sur le politique en Algérie ont accordé une place de choix au paradigme rentier. La rente pétrolière serait dotée d'un pouvoir de structuration du champ politique, depuis les niveaux centraux jusqu'aux niveaux locaux, et expliquerait les difficultés de sortie du régime autoritaire. Ce paradigme de la rente a forgé une vision stato-centrée de la politique algérienne, revigorée par la remontée des cours du pétrole depuis une dizaine d'années et l'absence de changements à la tête de l'État, malgré les récents bouleversements régionaux. La longévité des élites politiques algériennes et la fermeture du jeu partisan valident d'une certaine manière cette approche stato-centrée et son double, l'hypothèse de fort centralisme de la politique algérienne. La reconduction de Bouteflika pour un quatrième mandat lors de la présidentielle de 2014, qui s'est déroulée dans la plus grande opacité (malgré les fuites dans la presse sur les scandales de corruption révélant des affrontements entre réseaux d'influence autour de la présidence), et une participation d'à peine plus d'un tiers des électeurs pour les législatives en 2017, entérinent la vision oligarchique









d'un pouvoir, partagé entre élites politiques, économiques et sécuritaires.

Au contraire, une démarche méthodologique, qui puise dans le local une analyse des modes de régulation politique, révèle des formes d'autorité qui dépassent les cadres légaux et administratifs et permet de rendre compte des interactions entre pouvoirs dans l'État et en dehors. Il s'agit dès lors d'appréhender le gouvernement au sein des marges spatiales, économiques et politiques de l'État (Das and Poole 2004), à travers une dialectique des normes et des pratiques concrètes, d'autorités de régulation étatique et non étatique, et enfin du légal et de l'illégal. Les tensions entre dynamiques centripètes et centrifuges des institutions de régulations politiques et les interactions entre ces dernières (par nature plurielles au niveau local) induisent une relecture de la façon dont le politique a traditionnellement été appréhendé en Algérie. Et cette relecture est rendue encore plus nécessaire dans un cycle historique de transnationalisation des phénomènes sociaux.

Si la trajectoire des élites et le fonctionnement de l'État central présagent d'une impossibilité de réformes ou d'une inertie politique à l'égard des changements globaux, les modes de gouvernement n'en sont pas moins dynamiques, et l'observation des sphères locales mène à reconsidérer les paradigmes de la rente et de la centralité de l'État. La prolifération et l'inventivité des modes de mobilisation actuels, dans un contexte de restriction de l'espace public et de retranchement des acteurs du pouvoir, témoignent de l'autonomie relative du centre politique constitué autour du périmètre de l'État. Le champ politique local apparaît moins déterminé par l'État central que résilient à ce dernier, et marqué par une concurrence entre élites qui puise parfois davantage dans les compétitions des pouvoirs locaux que dans les luttes entre factions nationales. On l'observe dans l'intrusion du phénomène tribal dans le politique ou dans les concurrences religieuses et leurs impacts sur les scrutins (Hachemaoui 2013). Même le fonctionnement de la justice révèle les accommodements locaux du droit positif au cours de son application, atténuant le





caractère omnipotent des lois nationales et révélant la négociation des modalités d'intervention de l'État (Ben Hounet 2015).

En outre, la transnationalisation du politique s'est accentuée au cours des deux décennies passées, depuis les flux institutionnels et sécuritaires jusqu'aux flux sociaux et migratoires qui obligent l'État à se reconfigurer vis-à-vis de son environnement global et des arènes locales. Si des écrits ont pu mettre en évidence l'évolution de la contrainte externe et l'adaptation de l'État algérien à celle-ci (Collyer 2012 / Dris-Aït Hamadouche 2014), on perçoit plus difficilement comment les scènes locales réagissent à ces nouvelles configurations de pouvoir et comment elles influencent le politique national. Par ailleurs, l'extension de l'illicite, dont l'État est également partie prenante, structure autant le champ politique central que local (Moussaoui 2015). Si l'État peut être considéré comme souverain de ses espaces et institutions de frontière, il est utilisé pour servir des intérêts hétéroclites, suscitant des coalitions d'acteurs privés et publics, qui érodent les régulations légales-institutionnelles. Il s'agit dès lors de questionner les modes de gouvernement par l'illégal en identifiant leurs impacts politiques, notamment dans la gestion des zones frontières, mais également d'interroger les éthiques politiques en relation à la manière dont l'État module ses propres régulations entre légal et illégal.

Au cours de notre recherche, nous avons ainsi délibérément choisi de nous placer dans les marges de l'État pour appréhender le politique, pas seulement aux marges des institutions, mais également aux limites territoriales — la souveraineté de l'État s'exprimant davantage sur les espaces terrestres (autant légalement que matériellement) que sur les espaces maritimes. Nous verrons pourtant au fil de ce récit comment le gouvernement des hommes et de la nature imbrique terre et mer et que cette caractéristique permet d'appréhender la gouvernementalité (Foucault 1994 a) politique en Algérie. Le détour maritime, malgré son caractère liminal, n'en est pas moins exemplaire pour saisir les ressorts contemporains du politique. Cette perspective se justifie pour deux raisons : parce que l'État algérien gouverne de plus en plus







par des mécanismes de privatisation de l'État depuis le centre jusqu'à ses périphéries, mais également parce que les régulations environnementales, en se disséminant de manière globale, transforment les modes de gouvernement et les rapports de la société à l'État.

La nature est devenue un objet de gouvernement international par différents mécanismes transnationaux. La conservation de la nature s'est d'abord révélée soluble dans l'État-nation, car la création des parcs a permis d'administrer des espaces périphériques, voire de les soumettre puisque considérés comme sauvages. Le parc porte en lui ces formes d'aménagement autoritaires forgées dans les colonies, où la nature est façonnée par un idéal national, parfois nationaliste. Mais, progressivement ces aires protégées sont devenues des laboratoires internationaux des rapports société/nature dans la période contemporaine en s'ouvrant à d'anciens usages ou en promouvant de nouveaux basés sur des rapports plus équilibrés entre sociétés et natures. Ces espaces deviennent alors des lieux de gouvernementalité en redéfinissant profondément les territoires, l'organisation sociale, voire les sujets (West, Igoe and Brokington 2006). Les dispositifs globaux de la conservation forment ainsi de nouveaux dispositifs de pouvoir où se jouent des rapports de force inédits entre des acteurs hétérogènes.

En devenant problèmatique d'ampleur une l'environnement acquiert le statut d'objet politique à part entière, parce qu'il tend à réguler l'ensemble des rapports au vivant, et donc à être analysé avec les outils de la science politique comme un éco-pouvoir (Lascoumes 1994). L'étendue géographique et la profondeur sociale de l'environnement contemporain, ne sont pas seulement liées à un impérialisme vert des sociétés fondatrices des principes naturalistes, mais procèdent également des dispositifs de contrainte des États qui trouvent dans la gouvernance internationale de l'environnement des opportunités pour y développer des objectifs particuliers, voire alternatifs. La globalisation réintroduit la problématique du gouvernement là où, pourtant, nombreux ont été ceux qui ont vu un caractère subversif dans la mise en œuvre d'une gouvernance environnementale d'échelle internationale





Si l'on gouverne de plus en plus la nature par des normes sociales, on la gouverne également de manière croissante par des normes marchandes. La conservation devient un objet politique pas seulement par son inscription dans des mécanismes de gouvernement, mais également du fait de la soumission des usages de la nature aux effets directs ou indirects du libéralisme. La marchandisation globale des ressources naturelles revêt de nouvelles formes, en se déplaçant sur des objets nouveaux – les marchés de la biodiversité se déploient désormais sur les savoirs. paysages, molécules, gênes – et en articulant de manière inédite des institutions marchandes et non marchandes, à l'origine de hiérarchies. Désormais, les cultures sont également mises en forme par le marché (Comaroff 2009), qui réifie les rapports entre nature et culture. Cette dynamique stimule des flux de normes et de ressources qui non seulement faconnent les subjectivités, mais tendent bien souvent à affecter les modalités de mobilisations locales (Boccara 2002). Des travaux soulignent les rapports entre multiculturalisme et néolibéralisme (Boccara 2010), et leurs impacts sur le gouvernement des individus et des collectifs.

L'anthropologie apporte, par l'appréhension gouvernementalité d'échelle mondiale, une méthode qui permet d'investiguer à partir d'un même cadre théorique les instances de gouvernance et les méthodes de gouvernement au profit d'une analyse des rapports de pouvoir. Depuis divers sites locaux, elle analyse l'articulation des rapports entre savoirs, normalisation et pouvoir à plusieurs échelles sans omettre leurs effets matériels. L'appropriation immatérielle et matérielle de la nature est désormais guidée par des imbrications complexes entre des faisceaux de droits de propriété privés et publics, qui suggèrent de nouveaux domaines d'analyse du politique. Le détour par le champ de l'environnement et l'appropriation des ressources permet de retrouver le politique dans ses formes contemporaines non seulement transnationales, mais également territorialisées et matérielles. Le ré-enchâssement des dynamiques globales dans le politique national ouvre de nouveaux terrains pour une analyse du pouvoir par les conduites, et souligne dans le même temps le caractère non abouti de ces processus et l'incomplétude du gouvernement.







Généalogie et historicité de la biopolitique

La pensée de Foucault a beaucoup inspiré l'anthropologie politique, dans la foulée de sa diffusion dans les sciences sociales au cours des années soixante-dix et quatre-vingt. Elle a d'abord permis d'étendre l'analyse au-delà des traditions de l'anthropologie politique, davantage encline à étudier les articulations entre pouvoirs royaux et lignagers, voire les formes du politique dites traditionnelles telles qu'elles se développaient aux échelles locales en dehors des royaumes. Alors que l'histoire a davantage saisi l'enchevêtrement de ces pouvoirs et des structures de l'État, l'anthropologie s'est plus tardivement penchée sur l'État contemporain. Elle a pris ce tournant analytique à partir du contexte de libéralisation des années quatre-vingt, prenant acte des phénomènes de dérégulation et de la distanciation des sciences sociales avec l'idéal type weberien de l'État. Dans un tel contexte, la source d'inspiration Foucaldienne s'est imposée de manière évidente. C'est alors que se sont développées des analyses des gouvernementalités qui permettent de penser la diffusion du pouvoir des États modernes à partir de leurs points d'appui locaux, notamment à travers l'étude des normes. Il s'agissait de couper la tête du roi en déplaçant l'analyse de la souveraineté et de son pouvoir de mort sur les sujets à celle de la régulation libérale et de son principe d'entretien de la vie.

Au début de ce millénaire, l'anthropologie appliquée au champ environnemental a trouvé dans cet appareil critique un moyen de reconsidérer les grands principes du développement durable ancrés dans la matrice libérale. Il était alors crucial de comprendre l'évolution du pouvoir des États dans la séquence de libéralisation liée à la mondialisation et de construction de régulations environnementales d'échelle internationale, afin de mieux saisir leurs effets de pouvoir au niveau des sociétés locales. Les travaux sur le champ de l'environnement accordent une place de choix à la notion de gouvernementalité sous deux angles principaux. La science et l'expertise y tiennent un rôle déterminant au niveau de la décision politique. L'essor de la thématique de la gouvernance a conduit à l'élaboration de





technostructures menant à une euphémisation des rapports de pouvoir concrets dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques environnementales. La notion de savoir/pouvoir a ainsi été convoquée pour déconstruire de manière critique les discours environnementalistes et leurs effets en termes d'inégalités. La question de la diffusion des normes environnementales a également représenté un terrain de déploiement de l'analyse foucaldienne, dans la mesure où la normalisation environnementale cherche à réguler l'ensemble des comportements sociaux.

Le travail le plus emblématique en la matière est Environmentality où Arun Agrawal (2005) étudie la normalisation et la régulation à distance des pratiques de conservation de la nature par la création de structures décentralisées. Dans ce travail, la question de la temporalité intervient sous la forme d'une stricte mobilisation de l'appareil de pensée foucaldien. Il reprend la perspective dite généalogique qui consiste en l'étude du passage de la souveraineté à la gouvernementalité, notamment en retraçant la trajectoire coloniale et post-coloniale de la conservation en Inde. Il restitue la mise en œuvre d'une souveraineté coloniale sur les forêts, puis la progressive subjectivation des normes de la conservation grâce à la dévolution des structures locales de conservation aux populations forestières dans la période postcoloniale. On trouve un autre domaine d'application des questions de gouvernementalité dans les travaux de Christine J. Walley (2004), qui analyse les politiques de conservation de la nature sous l'angle du savoir/pouvoir. Elle dévoile comment les savoirs scientifiques et locaux sont convoqués dans la conservation marine en Tanzanie et la manière dont ils construisent des rapports de pouvoir particuliers entre l'administration les usagers des ressources naturelles. Les politiques de la conservation s'inscrivent ici dans une gouvernementalité, mais qui est également ancrée dans la temporalité plus longue de la domination des populations. Walley montre que le transfert de cet appareil conceptuel dans d'autres sociétés que celles où est né l'État moderne a laissé en suspens des questions relatives à la diversité des techniques de pouvoir issues d'histoires politiques d'origines différentes.







Le plus ample débat en la matière dans le domaine de l'anthropologie de la conservation a sans doute été celui introduit par Tania Murray Li (2007). Tout en appliquant le cadre d'analyse de la gouvernementalité, elle précise ses limites en termes d'appréhension de l'historicité des pratiques politiques dès lors qu'il ne s'articule pas à l'examen des pouvoirs de coercition singuliers. Elle suppose qu'il est plus pertinent de délaisser une analyse linéaire de la succession de la souveraineté à la gouvernementalité (de la coercition à l'assujettissement), au profit d'un examen des heurts et contingences du pouvoir contemporain. Elle propose ainsi de déplacer la question sur la manière concrète dont se constituent ces gouvernementalités, le plus souvent avec une certaine incohérence, les intérêts s'articulant au fil d'opportunités, de conflits, voire d'échecs. Dès lors, l'attention se porte sur l'incomplétude du pouvoir. L'analyse est ici processuelle et rend compte d'une gouvernementalité globale des rapports société/nature ne fonctionnant pas par le seul biais de l'assujettissement des acteurs locaux. L'agence des individus est sans doute beaucoup plus correctement restituée dans cette approche de la gouvernementalité dans un contexte historique précis, en même temps que la dynamique des rapports de pouvoir et des inégalités plus finement analysée.

Pour autant, les difficultés soulevées sont-elles dues aux seules limites du cadre d'analyse de Foucault ou à une application trop rigide des notions foucaldiennes, alors que ces dernières se caractérisent par des variations dans les différents textes du philosophe? Les chercheurs de la conservation de la nature ont d'ailleurs en commun de se référer aux mêmes corpus de texte, négligeant notamment les écrits de Foucault sur la biopolitique (1994b/1997). En outre, la philosophie post-foucaldienne s'est réappropriée ces questions relevant du rapport aux faits des théories de philosophie politique, en reconsidérant les notions de Foucault à l'aune du rapport à l'histoire et aux contextes sociaux auxquels elles sont susceptibles d'être appliquées. Ces développements de la philosophie ont suscité des débats trop partiels au sein de l'anthropologie politique (Das and Poole 2004/ Hansen and Steputtat 2006). Arrêtons-nous sur le devenir de la notion de biopolitique en particulier, dans la mesure où il s'agit de





la notion ayant le plus fait l'objet d'une recontextualisation de la pensée foucaldienne. Cette caractéristique est sans doute due au fait que dans sa formulation elle laisse la porte ouverte à l'examen de la superposition de la souveraineté et de la gouvernementalité de l'État libéral. Alors qu'elle interroge les rapports du politique et du vivant, la notion de biopolitique a beaucoup moins inspiré les travaux d'anthropologie sur l'environnement que ceux de la discipline portés sur les questions de santé et de génétique (Rabinow and Rose 2003 / Keck 2008).

Pourtant ses développements philosophiques permettent de réinterroger la question de l'historicité du pouvoir et de l'agencement des formes de coercition et de discipline. La contribution la plus décisive en la matière a indéniablement été celle de Giorgio Agamben (1997), qui a d'ailleurs eu le plus d'impact sur le corpus de l'anthropologie politique de ce millénaire. Ce dernier propose de tenir compte de la dimension violente qui s'immisce au sein des régimes d'exception inhérents à toute forme politique. Cet invariant est mis en évidence par une analyse rétrospective des formes intemporelles du pouvoir dans l'histoire, depuis la Rome antique, jusqu'à la période contemporaine. Son travail sur l'exception au cœur des régimes politiques, dictatoriaux ou démocratiques, révèle que la biopolitique se fonde sur un pouvoir qui entretient la vie de la communauté politique, mais est également susceptible de donner la mort selon les lignes de fractures définissant l'appartenance citoyenne. La vie nue (zoé, le strict fait de vivre indépendamment de la forme de la vie, bios) est toujours saisissable par le souverain au moyen de l'état d'exception, dont le point limite, la violence raciste au cœur de l'État, avait déjà été envisagée par Foucault dans ses développements sur le nazisme au cours de sa réflexion sur la biopolitique (1997). Sans forcément appréhender ses formes extrêmes comme le génocide, il s'agit de s'interroger sur le type d'autorité politique qui se construit à la fois par la loi, les normes et la violence, et de saisir le pouvoir du dedans et du dehors du corps politique et de l'État.

Roberto Esposito (2008) a plus spécifiquement cherché à prolonger les réflexions de Foucault sur la biopolitique à partir de la question de son historicisation. Il montre ainsi que







pouvoir de vie et de mort sur les sujets sont fondamentalement complémentaires dans l'histoire de la théorie politique, notamment parce que chaque période historique est basée sur une structure politique combinant pouvoir et vie de manière différente. Le pouvoir de vie a toujours comme cas limite le pouvoir de mort dans les différents régimes politiques. Dès lors, la biopolitique ne s'affirme plus comme une rupture par rapport à la souveraineté – notamment si l'on tient compte des totalitarismes contemporains -, rupture dont Foucault retraçait la généalogie, mais plutôt comme un construit historique particulier qu'il s'agit de définir en termes de singularité et de champ des possibles dans d'autres contextes. En puisant explicitement dans la réflexion initiée par Agamben, Esposito la développe en plaçant au centre de son analyse les tensions et points d'équilibre entre la vie et la mort, et surtout entre la coercition et la discipline. L'étude des différentes combinaisons entre ces deux pôles, en fonction des situations historiques, conduit l'auteur à une prise en compte de l'influence de l'histoire sur la biopolitique.

On doit alors logiquement se confronter à l'étude des formes médianes ou des points de tangence entre ces modalités de gouvernement lorsque l'on examine les formes contemporaines du politique. Sans doute la focalisation sur la libéralisation comme moment et non comme processus et sur son emprise croissante sur les sociétés actuelles peut être à la source de cet oubli des formes coercitives des biopolitiques contemporaines. Néanmoins, il s'agit aujourd'hui de rendre compte des conflits de subjectivités et des moments de tensions entre pouvoirs et dynamiques d'autonomie dans les rapports politiques. Le rapport à l'histoire n'est pas fortuit dans cette perspective dans la mesure où la question du contexte ne révèle pas des continuités dans les pratiques et formes politiques, mais des imbrications complexes et non prédéfinies. Il apparaît de façon évidente que les réflexions philosophiques de ce millénaire sur la notion de biopolitique, à l'exclusion des travaux globalisants évacuant de manière trop lapidaire le pouvoir souverain¹, ont ouvert la voie à une réflexion





¹ En lançant une réflexion sur les formes politiques au-delà de l'État moderne dans le cadre de la globalisation contemporaine, la notion d'empire a

19

plus empirique sur les formes historiques de biopolitique. C'est en partie ce à quoi a abouti la critique du néolibéralisme dans l'anthropologie américaine, bien que cette dernière se soit surtout appesantie sur les rapports entre vie, médecine et politique (Keck 2008).

Introduction

Il s'agit de passer de la généalogie de la biopolitique chez Foucault à la prise en compte de son historicité, susceptible d'accorder davantage de place à une analyse des diverses combinaisons possibles entre souveraineté et gouvernementalité selon les différents contextes historiques. L'objectif est bien de reprovincialiser la philosophie politique dans un contexte post-colonial qui laisse entrevoir des tensions entre individus et collectifs autour de l'autorité. Une des façons d'y parvenir sur ce cas d'étude algérien est de restituer les économies morales autour de l'environnement, lesquelles ne sont pas ici conçues comme de simples résistances au changement, mais comme des expressions du lien politique par la mise en débat des rapports entre gouvernants et gouvernés. Il s'agit de décrire les conflits autour du rôle de l'État, des relations de clientèles et des jugements moraux de la corruption et ainsi de cerner comment l'autorité est évaluée dans un contexte social et historique précis. En procédant ainsi on dévoile quelles sont les valeurs économiques, politiques et sociales mobilisées dans les interactions quotidiennes avec le pouvoir incarné dans les politiques environnementales.

C'est en poursuivant la réflexion sur le rapport entre les flux marchands et non marchands de la globalisation et sur





également été proposée par Hardt et Négri (2001). Leur analyse se focalise sur les multitudes créées par les rapports politiques transnationaux et sur les formes politiques auxquelles elles donnent naissance, lesquelles dépassent l'ancien cadre des États-nations organisant auparavant les rapports de biopouvoir. Dès lors, la biopolitique est assimilable à un changement d'échelle dans les rapports de pouvoir, mais également de nature étant donné la forme désormais rhizomatique du pouvoir (Keck 2008). La logique de ce gouvernement impérial donnerait naissance à des communautés de singularités susceptibles de contester les rapports de contrôle biopolitiques. Malheureusement ces développements laissent peu de prise à une analyse des recouvrements contemporains entre souveraineté et biopolitique, alors que travail et valeur globalisés s'appuient toujours en partie sur des États souverains.



leur appropriation au niveau local, que nous interrogeons la biopolitique des espaces maritimes. Cette démarche est à même de révéler comment les pouvoirs environnementaux et les formes politiques s'enchevêtrent de manière ambivalente, laissant autant de prise à la coercition qu'à la discipline et n'épuisant jamais les tensions politiques, ni les singularités et les marges d'autonomie des individus.

Environnements politiques à la frontière

Autrefois dévolue aux politiques nationales sous la responsabilité de l'État, la gestion de l'environnement s'est transformée avec l'avènement de la libéralisation des économies. La globalité des impacts du marché sur les sociétés et la nature a ainsi conduit à une prise de conscience du caractère transnational des problématiques environnementales. Les pollutions ne buttent sur aucune frontière et l'intégration régionale ou internationale des politiques environnementales s'impose à l'État-nation. De nombreuses approches font désormais davantage de place à des actions transfrontières, afin d'incorporer la vastitude des réseaux écologiques et d'agir sur la coordination des différents États. On le remarque dans la protection des grands espaces de nature transnationaux au moyen des instruments de type corridors ou des outils comme les parcs naturels transfrontaliers (Cunningham 2012).

Cette logique est évidement poussée plus loin sur les territoires maritimes étant donné le caractère liquide de ces espaces et ce qu'il induit en termes de fluidité et d'étendue des réseaux écologiques, considérant la circulation des espèces et la diffusion des pollutions. La Méditerranée fait d'ailleurs office de modèle en tant que mer semi-fermée où les acteurs nationaux, particulièrement nombreux, ont élaboré une politique maritime intégrée depuis une vingtaine d'année dans le cadre du Plan Bleu issu du processus de Barcelone. Les politiques d'intégration ont fait la part belle au développement durable et se sont incarnées dans divers dispositifs relatifs à la gestion maritime. Pour autant, si





cette intégration se retrouve dans des conventions multilatérales, et généralement dans les dispositifs de droits internes aux États qui en sont leur traduction, cette gouvernance environnementale peine à s'appliquer.

Paradoxalement, la politique maritime intégrée tend à se concentrer sur les questions de sécurité dans un contexte marqué par une multiplication des frontières sur les espaces maritimes. La question sécuritaire devient un enjeu global sur les mers, voire totalisant, dans la mesure où cette notion tend à s'étendre à l'ensemble des domaines de compétence de la politique maritime. La sécurité ne relève plus seulement des questions navales et militaires et du libre commerce sur les mers, mais englobe le domaine des pêches ou celui de l'environnement maritime. Dans les pêches, elle s'introduit par le biais des pêches illégales, assimilées à un champ mettant en jeu la sécurité des États, du fait des autres flux illicites qu'elle est susceptible de drainer. Dans le domaine de l'environnement, la partition de la sécurité maritime se joue principalement autour de l'exposition aux pollutions liées à l'exploitation et au commerce maritimes - exploitation des énergies fossiles ou convoyage de cargaisons polluantes. De fait, le militaire tend à s'étendre à des domaines de surveillance maritime qui ne le concernent pas au prime abord, pour des raisons de coûts ou d'efficacité (Katsanevakis et al. 2015), mais aussi parfois d'essor de la violence à l'égard des agents de la surveillance. La surveillance s'étend jusqu'au domaine de la « sécurisation » des flux migratoires, étant donné la fermeture croissante des États de la rive Nord aux migrations venues du Sud de la Méditerranée.

La régulation des espaces maritimes méditerranéens suppose ainsi de s'intéresser à différents types de frontières selon les échelles considérées. En Méditerranée, on distingue généralement des zones de pêche et des eaux internationales du fait de son caractère de mer semi-fermée, mais également de sa taille qui rend difficilement applicables les statuts de ZEE issus de la convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Les politiques listées plus haut se déploient donc sur des territoires aux statuts différenciés entre territoire national, territoire partagé – qui permet le transit malgré un droit d'exploitation exclusif de



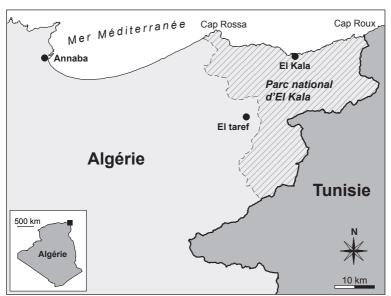




l'État –, et territoire international. Les eaux territoriales sont de la stricte souveraineté des États et s'étendent jusqu'à 12 milles marins (un mille marin équivaut à 1852 mètres), tandis qu'audelà se trouve la zone de pêche réservée ou la zone de protection, voire la zone économique exclusive de l'État dans les rares cas où elle existe. Les eaux internationales, bien que situées en dehors des zones de souveraineté des États, font également l'objet d'usages économiques par des acteurs nationaux et internationaux. Ainsi les espaces marins de Méditerranée sont généralement au confluent de plusieurs territoires maritimes nationaux et du territoire maritime international.

Une réflexion sur le fonctionnement de la frontière s'impose dans notre cas d'étude situé en bordure de différentes frontières nationales et internationales. Le parc national d'El Kala (PNEK) où le terrain a été mené, se situe à la frontière tunisienne, et était censé faire partie d'une aire marine protégée transfrontalière gérée par les deux pays. Une aire à cheval sur les deux pays n'a jamais vu le jour, même si l'extension sur la zone marine du parc

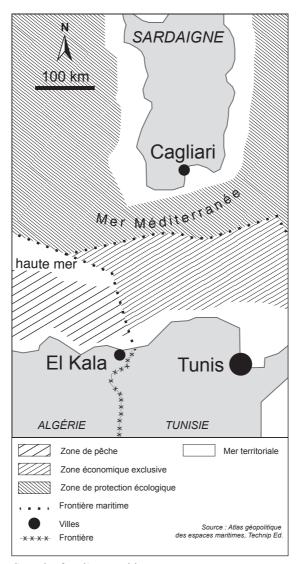
Carte de situation











Carte des frontières maritimes

d'El Kala pose le problème d'intégration des différents dispositifs nationaux et internationaux de conservation marine. Le plan de gestion situe l'aire marine protégée d'El Kala dans un espace







éloigné de moins de 50 milles seulement des eaux internationales², situées aux confins du talus continental. Notre travail porte donc sur un espace caractérisé par une contiguïté avec deux types de frontières : des frontières maritimes nationales pour lesquelles il existe un accord entre la Tunisie et l'Algérie, et des frontières internationales du fait de la proximité des espaces côtiers avec la haute mer. La frontière de la zone de protection écologique italienne n'est quant à elle pas très lointaine (une centaine de milles). Cette inscription dans des territoires frontaliers de différente nature réclame une analyse des frontières politiques et économiques de différents ordres et échelles.

Le contexte géopolitique influence considérablement la manière dont sont gouvernées les frontières maritimes en Méditerranée, encore plus aujourd'hui où l'on parle d'une déterritorialisation de la sécurité en mer. Cette politique s'étend au niveau des eaux internationales, jusqu'aux marches des eaux sous souveraineté des États nations. Néanmoins, les États conservent des domaines de souveraineté, y compris ceux du sud de la Méditerranée qui appliquent de manière parcimonieuse ces logiques de sécurité en fonction de leurs intérêts particuliers, malgré les accords souscrits au niveau international ou bilatéral.

Les frontières nationales qui caractérisent l'ordre westphalien ancien n'ont pas totalement disparu, dans la mesure où elles reposent toujours sur l'affirmation de la souveraineté des Étatsnations les uns à l'égard des autres. Celle-ci s'exprime par les conflits juridiques entre États sur la délimitation de leurs frontières respectives, voire par l'absence de leur délimitation traduisant d'intenses concurrences – en Méditerranée les accords de délimitation de frontière maritime entre États ne sont pas la règle. Les droits de souveraineté sont toutefois modulables en fonction des statuts différents conférés aux espaces selon leur distance de la côte et la colonne d'eau considérée, qu'ils soient côtiers, corrélés au plateau continental, ou à son talus. Si des régulations internationales, d'ordre marchand, environnemental





² Les eaux internationales se trouvent au-delà de la zone de pêche réservée située à 52 milles de la côte.

25



et sécuritaire, se déploient sur les espaces maritimes et que les flux globalisés du marché et de l'environnement les parcourent, les États maintiennent des prérogatives de gouvernement sur ces espaces. Il s'agit d'apprécier ces dynamiques paradoxales à partir d'une démarche empirique menée sur le territoire de l'extrême Est algérien, et informée par les travaux de sciences sociales sur les questions de frontière.

Si la souveraineté définie par le droit structure le cadre d'action des acteurs internationaux et nationaux, ce dernier ne dit pas tout des formes de souveraineté qui s'exercent sur les territoires maritimes, dans la mesure où les frontières sont également des productions sociales issues d'un enchevêtrement de processus territorialisés et multilocaux. Malgré l'organisation des espaces maritimes selon les règles du domaine public et du contrôle par la puissance militaire, leur étendue et l'absence de barrières physiques estompent l'idée que la frontière serait instituée par la seule force étatique nationale. Il s'agit de considérer les frontières comme des construits sociaux à analyser autant à travers les logiques institutionnelles que dans les pratiques quotidiennes des acteurs sociaux, démarche susceptible de révéler leurs continuités et leurs discontinuités. Plusieurs approches ont été formulées pour rompre avec l'image réifiée de la souveraineté, qui focalisait l'analyse sur l'État central et l'action bureaucratique, surestimant le poids de la loi et de l'ordre. Elles portent une attention accrue tantôt au désordre et à la dématérialisation de la frontière, tantôt à sa matérialisation quotidienne à travers les pratiques de multiples acteurs (Galemba 2013). Certains auteurs se distancent de toute naturalisation de la frontière en s'inspirant des écrits de Judith Butler (Green 2012), notamment en lui empruntant sa notion de performativité (Butler 1997) afin d'appréhender les interactions entre les discours et les pratiques qui fondent les frontières dans les imaginaires et dans leur fonctionnement concret (Kaiser 2012).

La frontière a longtemps été considérée comme la parfaite incarnation de la loi et de l'ordre étatique, dans la mesure où elle symbolisait la limite territoriale de l'État, mais aussi celle







de l'application de sa loi, à travers le monopole de l'exercice de la violence légitime. Progressivement on a analysé la frontière moins à travers sa dimension liminale et instituée qu'à travers les actes qui la substantialisent – les processus d'édification fiscale. le fonctionnement des points de contrôle de l'administration -, notamment pour dépasser les approches juridiques et tenir compte des pratiques qui comblent les brèches des régulations frontalières. La frontière serait-elle donc le lieu par excellence d'analyse du rapport entre souveraineté et gouvernementalité? Si l'on considère le gouvernement de la frontière comme une performance qui assigne des comportements, il s'agit alors de caractériser les différentes manières dont il est intériorisé par les acteurs sociaux. Cela suppose d'appréhender un certain nombre de dispositifs de pouvoir et de pratiques d'autorité au-delà du cadre légal-rationnel, qui imbriquent sans cesse privé et public, et sont basées sur des interactions complexes entre légal et illégal (Roitman 2005).

Il est alors pertinent de mettre l'accent sur d'autres actes performatifs; pas seulement la répétition des actes de souverainété, fiscalité, délimitation, contrôle, mais également les pratiques de la frontière au ras du sol, les passages, les continuités et discontinuités des régulations et les interactions particulières auxquelles elles donnent lieu entre corps de contrôle et acteurs sociaux. Dans le cas des frontières maritimes, la multiplicité des types de frontière et la diversité des types de zonage (liés à la pêche, à l'extraction, à la navigation, à la conservation...) rendent cette analyse d'autant plus cruciale. Il est important de cerner comment les acteurs soumis à ces catégories sociospatiales reposant sur des limites les franchissent par leurs pratiques territoriales et la circulation des marchandises.

Beaucoup d'enjeux de l'économie politique nationale et internationale d'aujourd'hui ont tendance à se concentrer au niveau des zones de frontières dans la mesure où ces dernières exercent une fonction de filtre par rapport à nombre de flux normatifs, économiques et humains. Les notions de filtres et de flux ont toutefois tendance à surestimer la dimension nationale du phénomène de frontière, cantonnant la problématique de





la frontière à la question du rôle de l'État-nation en termes de médiation entre le global et le local. Cependant, si les zones de frontière se caractérisent par des logiques multiscalaires, cela ne préjuge en rien de la fonctionnalité des différentes échelles les unes à l'égard des autres. Les acteurs locaux, nationaux et internationaux y jouent leur propre partition, s'affranchissant aisément des distinctions d'échelles institutionnelles.

La frontière est à la fois un processus de globalisation et un processus de localisation, qui s'interpénètrent de manière complexe (Wilson and Donnan 2012) et où l'État est loin de maîtriser tous les déterminants de cette imbrication. Les États sont aux prises avec les démembrements de leurs administrations qui endossent des rôles particuliers sur les zones de frontière, mais également aux prises avec des acteurs transnationaux et locaux qu'ils ne contrôlent que très imparfaitement, ou de manière plus ou moins lâche selon les circonstances politiques. Cela se vérifie autant sur les frontières terrestres (Raeymaekers 2012) que maritimes et il s'agit donc d'appréhender les types de régulations politiques qui naissent d'une position périphérique par rapport au centre de l'État et d'un écart à ses normes. Cependant l'aspect continu et discontinu de la fonction de filtre des frontières ne provient pas seulement de cet écart, mais également du fait qu'elles érigent d'autres barrières plus ou moins franchissables selon les acteurs. Si la frontière repose sur la séparation, elle crée surtout des différences, et le différentiel spatial et institutionnel agit comme un stimulateur d'échanges. Tout en séparant, elle relie à travers des transactions et des circulations, mais elle est surtout un facteur d'inégalités en termes d'opportunités de passage. Au-delà de la relativité du contrôle de l'État central, les acteurs sont toujours inégaux dans le passage. On est alors conduit à s'interroger sur les frontières internes de la circulation, de l'organisation de la multilocalité, et sur le type de rapport politique qu'elles créent. Finalement, la frontière tend davantage à hiérarchiser qu'à séparer.







Fluidité, appropriation et politique

La circulation des acteurs maritimes entre les frontières, entre les différents zonages et les masses d'eau est ici à considérer à travers les rapports de pouvoir. La hiérarchisation des espaces, des acteurs et des ressources implique de se pencher sur les relations entre onshore et offshore. Cette question suppose de saisir le rapport au territoire étatique et à la communauté politique qu'entretiennent des régulations et appropriations des ressources de la collectivité nationale, incarnée par le statut de domaine public maritime. Ou'est ce qui est rendu accessible et pour qui? Ouelle exploitation demeure visible par la communauté politique et à contrario laquelle se soustrait à l'exercice d'un droit de regard, et de ce fait se trouve à la source d'une accumulation rentière? Comment ces complexes interactions entre circulations et frontières sont produites dans le cas algérien et qu'est-ce que cela dit plus largement des rapports politiques sur ses espaces maritimes? Autant de questions soulevées par notre cas d'étude, et traitées à l'aune du chevauchement de frontières distinctes. celles du capitalisme international, celles de l'accomplissement de l'État-nation, et enfin celles de la libéralisation dans la séquence post-socialiste, qui structurent les régulations politiques des espaces maritimes algériens.

Nous entamons cette réflexion par un chapitre qui considère les thématiques et approches de l'anthropologie maritime en montrant sa très récente et encore relative attention aux variations d'échelles et au politique. En partant de ce constat nous présentons les possibles contributions des autres disciplines à la pratique d'une anthropologie politique déployée sur les espaces maritimes. Nous interrogerons ainsi les apports de l'histoire, de la *political ecology*, et de la science politique à une telle anthropologie. Puis, nous jetons les bases de cette réflexion anthropologique sur les échelles sociales et les temporalités des institutions et sur leur parcours dans les interactions sociales. Une fois précisé notre appareil analytique, nous abordons les problèmes méthodologiques soulevés par une enquête





anthropologique en contexte autoritaire sur les versants illégaux des pratiques maritimes.

Au cœur du deuxième chapitre, nous examinons le gouvernement des hommes et de la nature sur les espaces terrestres à partir des trajectoires de militarisation de la conservation et du politique. Une brève histoire environnementale de l'Algérie et de notre zone d'étude d'El Kala dévoile comment ces deux dimensions s'intègrent dans la gestion forestière et plus particulièrement dans cette zone humide. La trajectoire nationale de la conservation influence les méthodes actuelles du Parc national d'El Kala, qui stigmatise les usages des populations locales tout en attribuant des concessions d'exploitation des ressources à des entrepreneurs politiques et économiques. Cette continuité historique questionne l'iniquité du gouvernement de la nature en Algérie et l'artificialité des modèles globaux de la conservation. Ensuite, nous interrogeons le transfert de ces modèles de conservation sur les espaces maritimes. L'étude des activités de pêche dans la zone maritime d'El Kala montre comment les captures se différencient par leur intensité et leurs effets sur l'environnement. L'occultation de ces différences et des problèmes concrets des producteurs dans l'aménagement des pêches mène à des actions contradictoires et interroge la transposition d'un discours du déclin des ressources, depuis la conservation forestière vers la conservation marine. Si ces arguments semblent croître aux dépens d'une vision productiviste de la pêche, ils le doivent également à une greffe de l'environnementalisme global sur la tradition algérienne de conservation

Dans le troisième chapitre nous apprécions la dimension d'éviction des usages sous-tendue par les discours du déclin sur les espaces maritimes. Il s'agit de déceler quels seraient les secteurs de la pêche évincés par le projet d'extension des prérogatives du Parc national d'El Kala à sa partie maritime sous la forme d'une aire marine protégée. Nous interrogeons la mise en œuvre du plan de gestion en termes d'effets sur les différentes pêcheries pour analyser l'éviction des usages sous-jacente à la conservation marine contemporaine. Cela nous conduit à porter







un regard critique sur les instruments d'aménagement globaux à partir d'une économie politique de leur application locale. Exercice politique par excellence, la cartographie de l'espace maritime guidant le zonage ne fait l'objet d'aucun débat entre acteurs, ce qui masque des appropriations illégales des ressources et pénalise la pêche qui génère le moins de revenus. L'instrument d'aménagement spatial de la conservation qu'est l'aire marine protégée est ainsi susceptible de cacher une appropriation des espaces et ressources marines.

Le quatrième chapitre analyse l'ampleur de la contrebande internationale de corail et son impact sur les pratiques maritimes en retraçant l'histoire de cette exploitation. Alors que sa pêche n'a jamais été prohibée et a toujours fait l'objet de concessions de l'État central en faveur d'acteurs tournés vers l'exportation de l'or rouge, l'interdiction de son exploitation au motif de conservation va stimuler une contrebande importante. Nous analysons comment cette activité associe des groupes dans l'État et en dehors de ce dernier, puis en déduisons une analyse des éthiques conservationnistes et contrebandières centrée sur le déplacement des acteurs entre versants légal et illégal des activités maritimes. L'examen des logiques contrebandières restitue leur inscription dans différentes temporalités, pré-coloniales, coloniales, et contemporaines, tout en dévoilant leurs supports, la connectivité des espaces régionaux et la globalisation internationale. Il révèle les relations transversales aux espaces et échelles, et l'articulation de différentes temporalités dans les comportements politiques et économiques, qui fondent les circulations des pratiques, des ressources et des hommes entre réseaux légaux et illégaux.

Enfin, le cinquième chapitre appréhende la globalisation des normes environnementales et marchandes et analyse leur appropriation locale sur une diversité d'espaces et pour plusieurs ressources maritimes. Il décrypte ainsi un biopouvoir qui intègre une diversité de normes, d'institutions et d'espaces pour définir l'accès aux ressources maritimes et qui donne naissance à une série de contestations. Cette biopolitique est alors restituée jusque dans les pratiques locales de pouvoir et les conflits, conduisant à révéler comment les modes d'appropriation des ressources et les droits de propriété sont forgés dans les rapports incertains





entre le pouvoir et les luttes qu'il engendre. Nous identifions ainsi les trajectoires mutuelles de la conservation et des droits de propriété en décrivant les modalités de pouvoir qui façonnent des concessions d'exploitation des ressources différenciées selon les acteurs du territoire maritime.

Au fil de ce travail, l'analyse, d'une part, se déplace du global et de son appareil normatif vers le local, et, d'autre part, effectue une remontée dans le temps du gouvernement sur notre zone d'étude. Cette démarche restitue un processus politique qui loin d'être centralisé, voire maîtrisé, par l'État, s'arrime à l'incertitude des flux de ressources et des dynamiques de pouvoir. On mesure ainsi à quel point les modalités d'exercice du pouvoir politique sont tributaires de réseaux instables, transversaux aux normes, aux institutions, et aux espaces atténuant parfois sa cohérence. Les modes de régulation politique à l'œuvre dans les pratiques associant logiques légales et illégales, tout en servant de manière opportune les moyens de gouvernement de l'État central mettent en débat sa légitimité au niveau local au gré des exclusions et des insertions dans les activités illégales.

Malgré le caractère prétorien du régime et son assise pétrolière, ses régulations n'en sont pas moins mouvantes et l'inscription du gouvernement dans des pouvoirs locaux, tout en participant à la définition de son autorité en l'ancrant dans les processus les plus micro-sociaux, n'en perturbent pas moins sa légitimité et ses capacités de reproduction à court ou moyen terme. La dilatation de l'État au niveau de sphères sociales périphériques détermine son omniprésence dans le jeu social tout en consacrant l'érosion de son action institutionnalisée par des règles établies et lisibles. D'aucuns voient dans cette évolution l'accomplissement d'une logique de rente qui gangrène tout le corps social et innerve les moindres comportements politiques et économiques au point de déconstruire l'idée même de l'État. S'agit-il alors d'une configuration typiquement post-socialiste, où, consécutivement à la libéralisation, la rente se privatise et concerne la plupart des corps sociaux y compris en dehors des institutions publiques? Ne doit-on pas y voir plutôt le reflet de modes de gouvernement nécessairement distendus par leur pénétration des sphères les plus micro-sociales ? Quelles sont les traces de l'État dans ces









dynamiques ? Quelles en sont les frontières institutionnelles et territoriales ?

C'est à ces questions qu'entend donner des réponses cet ouvrage, en dépassant les sclérosantes dichotomies entre systèmes autoritaires et démocratiques (Camau et Massardier 2009) pour mieux cerner le pouvoir et les jeux politiques à travers les dynamiques d'appropriation et la construction sociale de l'autorité qui les accompagne. À travers cette démarche nous pouvons voir toute la plasticité des configurations politiques qui peuvent expliquer la relative étanchéité du régime algérien aux bouleversements politiques qu'a connu la région arabe. Pouvoirs et luttes n'en définissent pas moins des arènes locales beaucoup plus ouvertes aux changements que ne le supposent les catégorisations binaires coercitive/prétorienne et rentière/ clientéliste cachées derrière les dénonciations lapidaires et morales du populisme algérien.



